VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commons, lot borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als vs Thomas M. Gilmore et als, No 78,853—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le soussigné procédera à la vente publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies et servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commons, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Ornat, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par neuf pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, neuf pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une aisle trente pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commons et trente pieds de large sur l'issue du fond, laquelle aisle est sujette à un usage commun dudit lot No sept et aux lots Nos six et cinq inférieurement.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $300 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies, etc., appartenant ou dépendant de celui situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville étant le lot No trente de l'îlot borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds deux pouces et huit lignes de profondeur entre lignes parallèles faisant face dans le fond de la rue Julia le tout en mesure américaine, le dit lot étant compris dans un plan fait par Louis Bringier, voyer, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une grande résidence en briques à trois étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, loué $350 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville, le 13 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesclaux, ancien notaire, daté le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un magasin double en brique à deux étages et résidence occupée par M. Gilman, opticien, à un loyer de $120 par mois, et sont aussi louées par N. Mamias, marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlot borné par les rues Camp, Delord, St. Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre et cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un grand magasin en brique à deux étages et résidence occupée par F. Mahr, mesurant, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance en un, deux et trois ans de crédit, avec garantie par hypothèque spéciale sur les dits immeubles et privilège de vendeur, et hypothèque spéciale sur les propriétés respectivement vendues, les dits billets devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets. Les notes de vente devant contenir une clause de non aliénable et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et 1905 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. O. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—SOUVENEZ VOUS QU'IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE LIMITE. Assistez A LA VENTE ET OBTENEZ UN BARGAIN.

8 jan—8 15 23 à date

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

818 et 820 avenue St-Roch.

Cinq chambres et citerne de chaque côté, à l'encan, JEUDI, le 26 janvier 1905.

Successeur d'Ovide C. Blandin.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur —Bureau, No 732 rue Commune, A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci-dessus en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 73,406 dans l'affaire de la succession d'Ovide C. Blandin, daté le 20 décembre 1904, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la troisième district de cette ville, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du lot de terre désigné par le No 197, sur un plan dudit faubourg, ledit stream de terre mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Pédro, maintenant avenue St Roch, entre les rues Grandjean, maintenant Dauphine et Crapo, maintenant rue Bourgogne, et borné par la rue Espagne, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné sur un côté par les lots Nos 189 et 190, et sur l'autre côté et sur la ligne du fond par la portion restante du lot No 197.

Les améliorations consistent en un cottage double connus comme les Nos 818 et 820 avenue St Roch, contenant 5 chambres et citerne de chaque côté; rapportant un loyer mensuel de $21.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. O. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. A. Wenck, avocat.

25 dec - 25—Jan 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Fabian S. Klingler

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 75,087—Division B—Attendu que Mollie Klingler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Fabian S Klingler, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que ceci peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Stafford & Lambert, avocats. 14 jan—14 18 23

Succession de Mme Augustine Mercier, femme décédée de Joseph Boyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75,026—Division D—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Augustine Mercier, femme décédée de Joseph Boyle, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que ceci peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

14 jan—14 18 23

Succession d'Elisabeth Klostermann, défunte femme de John H. Struebe.

No 74,815—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le 3me district de cette ville, dans l'îlot No 389, borné par les rues Touro (anciennement Union), Français, St Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 319 dans l'îlot No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1842, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'îlot No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Paydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et sa police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus un montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julius B. Habeas, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENSEIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSEE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 302 rue Perdido, MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi à l'encan public à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement in et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Royale, Dauphine, Fortnall et Lizardi, désignés par les Nos 6 7 8 et 9 dudit îlot No 8 les dits lots mesurant, à savoir le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi, les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprenant un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignés par le No 708 rue Lizardi.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus ci-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert L'gier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Morel, Walter L. Gleason avocats. 15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Spear, Escoffier & Spear.

POSITIVEMENT PAS DE LIMITE.

922 Avenue de l'Esplanade,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Entourée par les jolies résidences de nos citoyens les plus considérés, écoles, marchés, cars, et tous les autres agréments à proximité, et à seulement vingt minutes de marche de la rue du Canal.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Encanteurs — Bureau No 302 rue Perdido—

MERCREDI, 25 JANVIER,

à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre Gravier et Union, au dernier et plus haut enchérisseur, pour ce que sera rapporter la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par l'Avenue Esplanade, les rues Dauphine Bourgogne, et Quartier commençant à une distance de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes de l'avenue Esplanade et de la rue Dauphine et mesurant 44 pieds, 1 pouce et 1 ligne de face à l'avenue Esplanade, 44 pieds, 1 pouce et 1 ligne de largeur dans le fond, 107 pieds, 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne et 107 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dauphine.

Les améliorations comprenant une des plus élégantes résidences en bois à deux étages ayant un rez de chaussée, salons à arche, vestibule, salle à manger, cuisine, office avec égout et lieux d'aisance, les dépendances sont attachées à la maison principale avec deux chambres à coucher vestibule et chambre à bain et 3 chambres et lieux d'aisance dans le fond, la mansarde et la bâtisse du fond contenant une chambre, le troisième étage en mansarde a une grande et deux petites chambres.

Termes et conditions— Une moitié en plus comptant et la balance en un, deux et trois ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets. Les notes de vente devant contenir une clause de non aliénable et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et 1905 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. O. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—SOUVENEZ VOUS QU'IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE LIMITE. Assistez A LA VENTE ET OBTENEZ UN BARGAIN.

8 jan—8 15 23 à date

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir.

Faisant face aux rues Florida et Maurepas, entre les rues Crête et Swamp, et

Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crête.

Léopold Meit et al. versus Emile Rieger, en absent

No 74,782—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Meit et al. vs Emile Rieger, en absent, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage à savoir—

(1) Une lote de terr dans le tre sième district de cette ville dans l'îlot borné par les rues Florida, Maurepas, Crête et Swamp subdivisée au cites dertheir à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pilié le 17 de février 1904 désignée comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 90 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et façade à la rue Crête de 164 pieds 6 pouces et 2 l gnes, 4 et 159 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B.

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisses d'usage, etc., et portant le numéro municipal 1903 rue Crête.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de front sur le côté rue Florida et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Ces spécifications lots sont exceptionnellement élevés et bien propices aux Faubourgs Gironde, station des chars Orléans (Orleans Belt), et à un îlet d'une double ligne de chars urbains, ils font des aites d'une spécialité attrayante pour cottages simples et doubles.

Conditions— Un tiers ou plus comptant et la balance payable deux mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt sur les paiements différés, garantis par lien et privilège sur n'importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Hastie, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 jan—8 15 22 29—fév 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

La re M. W. Flaspoller, tuteur naturel de Mary Lillian et Adeline Flaspoller, mineurs.

No 75,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 6 janvier 1905 ire et pour le compte de l'affaire et personne intéressée. Il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet 497, borné par les rues Marais, Bourbon, Upquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné sur la lettre E sur un devis par C. V. Labarre, le 28 septembre 1868, annexé à un acte passé pardevant E. A. Ferrer, ancien notaire, le 25 septembre 1868.

Les améliorations comprenant un joli cottage double, en fortable ment distribué, connu comme les Nos 1909-1911 rue Marais, rapportant de bons revenus, invariablement occupés.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en sus les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. G. Hastie, notaire, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 jan—8 15 22 28—fév 5 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, — MERCREDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlot No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Somat, notaire, aux frais de l'acquéreur

14 jan—14 15 22 29—fév 5 12 14

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH LOBSTEIN.

No 74,921—Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 23 janvier 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1016 rue N. Claiborne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 janvier 1905 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée—

Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

Charles Rosen, avocat.

12jan—12 15 22

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau, coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci après—

PEU DE M. A. MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlot No 71 (maintenant 49) borné par les rues Bonsecour, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fulton), d'après le plan No 38 dans les registres de G. H. Stringer, ancien notaire, ledits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure de rues Bonsecour et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Bonsecour sur 118' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième, et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Bonsecour sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627-29-31-33 rue Bonsecour.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication le tout me devant être garanti avec 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de celui par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payés par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, si les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les notes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,

F. A. Duarte, avocat. Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 302 rue Baronne,

F. D. Charbonnet, notaire 12 janv—12 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI, le 14 FEVRIER 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 13 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Louis Lange, Dossier No 74,589, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété meublière et immobilière ci-après—

La moitié indivise d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St-Philippe, Domaine, St-Claude et Romparts, et dé gné par le No 113, mesurant en mesure française, 50 pieds, plus ou moins, de face à la rue St-Philippe sur 65 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparts, par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Theard, et dans le fond par la propriété de Miss Mercat. Les améliorations consistent en un cottage double, contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant—

1 bague en or imitation de diamant et rubis,
1 boîte contre, divers bijoux.
1 petite boîte de divers bijoux.
1 boîte de bagues.
1 épinglette en diamants
1 paire de boucle d'oreilles en rubis.
1 paire de boucles d'oreilles antiques.
1 paire de vieux bracelets en or.
1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la partie de non-aliénable et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée pour l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 302 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats. 13 janv — 13 15 22 29—fév 5 13 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la

Succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans. No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 18 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Saratoga, (autrefois St. Patrick) Sud Romparts (autrefois St. Denis) Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Macilhaenan, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1846, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire de cette ville dans le livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2820 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté; cheminée double en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Edward F. Conan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Hiddal, avocat.

15 jan—15 22 29 —fév 5 12 14

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES A BATIR

Faisant face aux rues Tchoupitoulas et Front, entre les rues Bordeaux et Lyon.

JEUDI le 26 JANVIER, 1905.

Succession d'Arthur Lema et femme.

No 72,754 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur bureau 806 rue Perdido— JEUDI, le 26 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre mentionné, daté et signé le 16 décembre 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les privilèges, droits, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le 6ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Front, Bordeaux et Lyons, et désigné par le No deux sur un plan par Henry Macilhaenan, voyer, et daté le 20 décembre 1844, et déposé en l'étude de L. R. Keriaza, notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade à la rue St. Front, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente pardevant VM. J. Castell, notaire. Dix pour cent comptant au Stesis nersire. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication pour l'et la vente.

ERNEST A. CARRÈRE Encanteur.

806 rue Perdido.

J. C. Henriques, avocat.

15 dec—25—jan 1 8 15 22 25 26

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.
Grand facon..... 50c.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison meublée, etc.

William B. Malone vs Walter Trischard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 74,244. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mes entrepôts Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans la 2me District de cette ville, le LUNDI, 23 janvier 1905, à 11 heures a. m. la propriété ci après décrite, à savoir: Piano, argue et un lot de meubles de maison, etc., d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et au mérotée — Conditions: Comptant. — WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité — Robt J. Maloney, avocat pour la plaignante. 12 jan—12 15 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Veuve Armand Bossu, née Cecilia Cerretie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 75,218—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Armand Bossu, née Cecilia Cerretie, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que ceci peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

29 jan—29 30 31

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mlle Catherine Amrhein et als. adm. vs Joseph Armbruster

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 12,920—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Div. A, je procéderai à vendre à l'